

03

Un sport scolaire ouvert à tous et toutes

- 3.1 La place des arts à l'UNSS
- 3.2 Le sport scolaire en Lycée
- 3.3 Le Sport Partagé au sein du sport scolaire

3.1 La place des arts à l'UNSS

Nos intervenant·es sur cet atelier : Fanny Mouton, professeure d'EPS certifiée danse qui a mis en place les CHAD sur Lorient pendant 10 ans et membre de la Commission Mixte Régionale de Rennes et Dimitri Droujininsky, professeur d'EPS certifié arts du cirque et Art danse, coordonnateur de la spécialité cirque en charge de la pratique au lycée Savina (22-Bretagne) et coordonnateur de l'enseignement optionnel danse.

Mélanie PELTIER

► Petite histoire de la danse chorégraphiée et des arts du cirque à l'UNSS

Pour Fanny Mouton, la danse chorégraphiée est entrée à l'UNSS dans les années 90. Elle a rapidement eu un franc succès dans les AS et les AS danse représentent aujourd'hui près de 22 000 licencié·es (essentiellement des filles). Le format de rencontre danse chorégraphiée proposé par la commission mixte nationale (CMN) danse entre dans le format compétitif classant, type championnat de France classique malgré la réticence de certain·es animateur·rices d'AS qui rejettent ces rencontres, s'excluent du système UNSS et préfèrent rester à l'échelon local dans des formats de festival. En effet, le cœur de la danse chorégraphiée reste bien la présentation de l'œuvre pour partager la création avec un public, sans recherche d'un classement. Les AS sont peu nombreuses ou isolées, elles peuvent éventuellement se rattacher à d'autres districts, participer à des rencontres qui réunissent différentes APSA ou présenter leurs chorégraphies à des publics extérieurs (école primaire, EHPAD...).

Pour Dimitri Droujininsky, le cirque a fait une entrée plus récente dans les activités de l'UNSS. Il ne représente aujourd'hui que 10 000 licencié·es, ce qui lui permet encore de ne pas

avoir à sélectionner. En 2017, lorsque l'UNSS leur a demandé de rentrer dans le cadre « championnat de France », les arts du cirque en tant que « discipline indisciplinée » ont refusé de se plier à cette injonction qui a entraîné la démission de la CMN arts du cirque et une partie de celle de danse chorégraphiée, toutes deux soutenues par le SNEP-FSU. La CMN arts du cirque aura gain de cause. Actuellement, les rencontres en cirque restent des festivals non classants qui se centrent autour du partage et de la création. Le cirque se différencie des compétitions sportives dans le sens où l'on va chercher « à se mesurer aux autres pour se dépasser soi-même » et non pour dépasser les autres.

Que ce soit en danse chorégraphiée ou en arts du cirque, l'objectif n'est pas l'efficacité ou le score comme en sport collectif. Il existe nécessairement une part de subjectivité dans le regard des spectateur·rices. Vouloir entrer dans un classement mettra nécessairement en tension la part de subjectivité dans le regard des spectateur·rices. Ces activités permettent également à chaque élève de trouver sa place à la hauteur de ses capacités et compétences dans les œuvres présentées.

► Des « Jeunes Officiels » (JO) à former

Les différents rôles de « Jeunes Officiels » (JO) en danse chorégraphiée et en arts du cirque méritent alors toute notre attention.

“

**Se mesurer
aux autres pour
se dépasser
soi-même et
non dépasser
les autres...**

En ce qui concerne la danse, Fanny Mouton a insisté sur la nécessité d'une formation importante pour les « jeunes regards ». Pour elle, chaque danseur-euse devrait lui ou elle-même être jeune regard. Afin de faciliter ce travail d'analyse, elle propose de donner un thème ou une œuvre de référence commune à toutes les AS chaque année. Mais cela nécessite d'affûter les regards de nos élèves en donnant accès à différentes œuvres et différents niveaux de pratiques.

Les jeunes coachs auront quant à eux/elles pour rôle d'expliquer / présenter la manière dont la troupe a décidé de traiter le thème.

Dimitri Droujininsky nous a montré comment le cirque a une nouvelle fois pris le contre-pied, puisque les différents rôles de JO représentent tous les métiers autour du spectacle. Ainsi, les jeunes circassien-nes passeront dans les rôles de régisseurs-euses, d'éclairagistes... Lors des festivals de cirque, les élèves peuvent tous et toutes passer dans le rôle d'artiste et s'exercer aux différents rôles de JO. Il nous a également présenté le site de l'association Voi-es-x de cirques en tant que ressources documentaires extrêmement riches pour les enseignant-es qui envisageraient de se lancer dans l'aventure du cirque.

La limite à tout cela reste bien sûr l'accès à des salles de spectacle à moindre coût ! Et à l'instar des autres APSA à l'UNSS, le rôle de jeune coach pose problème. Doivent-ils/elles être « artiste » et « coach » ou seulement l'un des deux ?

➤ **Quelle place au processus de création artistique dans les œuvres présentées ?**

Pour revenir à la spécificité des activités artistiques qui consiste à faire entrer les élèves dans un processus de création, il est parfois dommage que les œuvres présentées lors des rencontres soient surtout le fruit de la création de l'enseignant-e avec des élèves applicateurs-rices, plutôt que « l'accumulation et mise en forme » des propositions des élèves eux/elles-mêmes. Les formes de rencontres et d'ateliers présentés ci-dessous permettent de favoriser le processus de création en donnant des œuvres supports communes, en ouvrant les regards des danseurs-euses et circassien-nes à une culture artistique large, en laissant la place à chacun-e quel que soit son niveau dans l'activité (puisque la recherche de performance n'est pas prioritaire), en brassant des publics variés (collèges / lycées). Il faudra cependant veiller à accompagner les élèves afin qu'elles et ils ne se sentent pas à la hauteur dans un regroupement où les niveaux d'expertise se croisent.

“

Partage, coopération et création avec les élèves des autres AS...

Quant aux finances, qui orientent malheureusement les décisions récentes de l'UNSS, à défaut d'organiser un festival national annuel, des regroupements académiques ou inter-académiques pourraient s'envisager. Une réelle vigilance doit être portée pour que toutes les AS puissent avoir accès à ces événements.

Le partage, la coopération et la création avec les élèves des autres AS dans la pratique au cours des ateliers et lors des présentations représentent une grande richesse des activités artistiques. Ne pourrait-on pas imaginer de transposer ce mélange dans d'autres APSA, avec par exemple des rencontres promotionnelles de sports collectifs avec des équipes qui réunissent des sportifs-ves de différentes AS ?

L'avis du SNEP-FSU :

Le SNEP-FSU avait soutenu les revendications des membres des CMN danse chorégraphiée et arts du cirque qui rejetaient le système de compétitions classantes et qualifiantes pour les activités artistiques, prônant plutôt des rencontres sous forme de festival, où échanges et ateliers avaient une place centrale. L'UNSS doit proposer des moments de partage entre les élèves des différentes AS et continuer à développer ce qui fait l'originalité des activités artistiques en formant des « jeunes regards » et des jeunes « régisseurs » par exemple.

3.2 Le Sport Scolaire en lycée

Le sport scolaire subit une érosion du nombre de licencié-es en LGT, et plus encore en LP. À partir d'un état des lieux de la situation Éric Arieu et Maxime Veghin identifient des démarches concrètes visant à repositionner l'AS au cœur des établissements scolaires, tant du point de vue organisationnel qu'humain, et ainsi redynamiser le sport scolaire en lycée.

Éric DONATE

La pratique sportive et artistique chez les lycéen-nes est un enjeu du fait du décrochage qui caractérise cette période adolescente et qui pose la question de la condition physique, de l'appropriation culturelle par les APSA, et de la construction d'un habitus sportif. Le sport scolaire n'échappe pas à cette tendance : 800 000 licencié-es en collège, contre 235 000 en lycée général technologique (LGT), professionnel (LP) et agricole (AGRI).

Pour penser le service public du sport scolaire en lycée et sa redynamisation nous avons sollicité :

Éric Arieu, Proviseur du LPO de la Vallée de Chevreuse, ancien Professeur d'EPS,

Maxime Veghin, Professeur d'EPS, Secrétaire Académique SNEP-FSU Grenoble, Coordinateur de district LP.

► Quel état des lieux du sport scolaire en Lycées ?

Nous constatons un mouvement de recul de l'engagement des lycéen-nes dans les activités supplémentaires au temps scolaire obligatoire. Le sport scolaire n'y échappe pas, et les filles, tout particulièrement, subissent des inégalités d'accès, plus encore quand elles sont issues de milieux socioculturels défavorisés. Elles sont moins licenciées et leur part décroît avec l'âge : les collégiennes représentent 40 % des licenciées au

collège (contre 60 % pour les garçons), 38 % au LGT (contre 62 %) et moins de 30 % au LP (contre 70 %). Ces inégalités de genre et socioculturelles sont amplifiées ou minorées par le type d'établissement (internat, urbain, rural), par la densité/pluralité de l'offre fédérale, et révèlent donc une hétérogénéité des situations.

L'environnement institutionnel et les contraintes associées pèsent sur les lycées : les emplois du temps (EDT) en LGT avec la mise en place des enseignements de spécialités qui grignotent le mercredi après-midi et en LP avec les périodes de formation en milieu professionnel (FPMP) qui hachent le temps scolaire, les installations sportives et l'explosion de leur coût de facturation, le désengagement des collectivités territoriales de rattachement concernant la question des transports... Spécifiquement en LP la taille des bassins de recrutement en lien aux filières peut augmenter drastiquement le temps de transport pour aller au lycée et pour aller en compétition.

Les proviseur-es, président-es d'AS ont un rôle essentiel en arbitrant les injonctions contradictoires du fait de leur double casquette :

- Le/la proviseur-e qui subit une pression institutionnelle et des parents pour que les cours soient assurés... vs le/la président-e d'AS qui souhaite libérer les élèves pour partir en compétition. À cela s'ajoute la pression institutionnelle avec la mise en place des remplacements de courte durée (RCD) pour les enseignant-es.

“

L'environnement institutionnel et les contraintes associées pèsent sur les AS de lycées...

66

Positionner l'AS comme structure centrale de l'établissement...

- Le/la proviseur.e qui subit une pression des parents et des équipes enseignantes pour libérer le samedi matin et donc investir le mercredi après-midi vs le/la président.e d'AS qui souhaite investir le samedi matin afin de libérer le mercredi après-midi pour pouvoir participer aux rencontres UNSS.

Éric Arieu évoque une tension entre éthique de loyauté et éthique de conviction à arbitrer, en ne perdant pas de vue que l'AS fait partie du service des enseignant-es d'EPS et constitue le prolongement de l'EPS.

Les animateurs-trices d'AS ont elles et eux aussi une responsabilité quant aux rapports qu'ils et elles entretiennent avec l'AS. Elles/ils ont trouvé des ajustements à la captation des mercredis après-midi en proposant des créneaux sur la pause méridienne ou en fin de journée. Mais cela ne résout pas le problème de la libération des élèves pour les compétitions. La crise du COVID a également accentué le phénomène et, malheureusement, on peut constater un repli sur elles de certaines AS. Elles ne participent plus aux rencontres UNSS le mercredi.

Pour autant, le sport scolaire peut répondre à ce besoin de liberté, d'exploration et de socialisation. Qui plus est, la pression scolaire, notamment pour les élèves de LGT avec les évaluations en contrôle continu, Parcoursup qui devient l'enjeu de fin de lycée sont aussi un facteur à garder à l'esprit.

Pour les lycéen-nés de LP, le problème vient d'un éloignement aux pratiques sportives et artistiques (horaires EPS en recul, accès au monde fédéral difficile).

Pour nos élèves sportif.ves à l'âge de la « spécialisation » sportive, la concurrence avec les clubs se fait plus forte. Cependant l'AS peut aussi

représenter une parenthèse à la pratique fédérale pour diversifier sa pratique sportive et vivre des moments conviviaux avec ses camarades.

Enfin, la question du subventionnement ou du financement de l'UNSS à l'échelon local, même si cet enjeu n'est pas spécifique aux lycées, vient compliquer le déploiement d'un sport scolaire ambitieux. Du fait de logiques d'économie et de communication plutôt que d'efficacité, l'enjeu de démocratisation est souvent relégué. À l'échelle de son académie, Maxime Veghin évoque par exemple le subventionnement fléché de la part du conseil régional pour un événement phare « La foulée blanche ». Les sommes attribuées ne peuvent être utilisées qu'uniquement pour ce temps fort alors qu'elles auraient pu être réparties sur plusieurs compétitions ou rencontres qui auraient touché un plus grand nombre d'élèves.

► Quelles pistes pour dynamiser le sport scolaire en lycée ?

Un principe clé est ressorti des débats et échanges pour redynamiser le sport scolaire en lycée. Il s'agit de chercher à positionner l'AS comme structure centrale de l'établissement, rayonnante au cœur de l'établissement et à l'extérieur de l'établissement, à l'interface entre les élèves et l'ensemble des personnels. Ce principe est à déployer à plusieurs niveaux.

Faire connaître l'AS à l'ensemble de la communauté éducative est fondamental. Pour cela, il est possible d'ouvrir les créneaux d'AS aux collègues des autres disciplines pour qu'elles/ils viennent pratiquer en même temps que les élèves. Il est aussi possible de les intégrer à la vie de l'AS en tant qu'accompagnateur-ices. Il devient alors plus facile dans les instances (CA, Conseils Pédagogiques, AG...) de travailler de concert, pour prendre en compte les contraintes de chacun-e (devoirs surveillés à un autre moment que le mercredi, EDT...). Elles/ils peuvent également faire partie du comité directeur de l'AS et donc être partie prenante des décisions de l'AS.

En ce sens, il est impératif d'impliquer le/la proviseur.e/président.e d'AS en communiquant sur la plus-value de l'AS pour l'établissement : article sur le site de l'établissement, article dans la presse locale : vitrine sportive /engagement associatif et citoyen... Le/la trésorier.e ou secrétaire de l'AS prend le rôle de conseil technique du /de la chef-fe d'établissement (CE) aussi sur les questions de sport scolaire. Pour rappel, les CE ont des codes d'accès sur OPUSS afin de se tenir informé-es de ce que propose l'UNSS et de l'activité de son AS. Éric Arieu évoque par ailleurs un déficit dans la formation des proviseur-es face l'étude des

66

Engager et associer les élèves aux instances de l'AS...

questions du sport scolaire sous l'angle juridique et opérationnel. L'utilisation du guide du/de la chef-fe d'établissement proposé par l'UNSS / intervention des CACE (commission académique des CE) et CNCE (commission nationale) sont également des pistes intéressantes.

Enfin, éviter l'entre-soi sportif en se rapprochant de la maison des lycéens et des autres acteurs est une piste à creuser, l'idée d'élire un-e délégué-e de l'AS dans chaque classe peut aussi contribuer à communiquer autour de l'AS entre pairs, mais aussi avec les enseignant-es.

Concernant les élèves, plusieurs pistes sont envisageables. L'AG de début d'année est un moyen d'engager et d'associer les élèves aux instances de l'AS. Les questionner sur ce qu'elles et ils souhaitent pouvoir pratiquer à l'AS, coller à leurs besoins et envies de découvertes. Monter des projets intégrant les élèves, co-designer le T-shirt de l'AS, communiquer à destination des élèves sont des axes qui permettent de développer le sentiment d'appartenance, garantir d'engagement, d'entraînement des pairs et de stabilisation de la relation au sport scolaire. Nos établissements scolaires sont des lieux d'instruction et nos élèves y construisent des savoirs. Lorsque les lycées proposent des formations aux médias, l'AS est un lieu d'incarnation et d'expérimentation pour les élèves via les jeunes reporters. De même en LP, dans les formations « métiers de la sécurité », les équipes pédagogiques tout comme les élèves peuvent être engagé-es sur la sécurité des cross. Il en va de même avec les formations en accueil et restauration pour l'organisation des championnats de France par exemple, ou encore les formations en chaudronnerie et la fabrication de trophées originaux. L'AS peut devenir un carrefour au sein de l'établissement et un lieu d'expression des compétences de nos élèves.

Au niveau de l'UNSS, en tant que coordonnateur de district, Maxime Veghin évoque lui aussi des pistes qu'il a expérimentées dans son territoire afin de diversifier l'offre de l'UNSS et inclure/mixer tous les publics : la multi-activités décentrée de la seule performance sportive, le sport partagé visant l'accueil et l'intégration des élèves en situation de handicap souvent laissé-es pour compte.

Pour favoriser la participation des filles, des temps « 100 % filles » ont ainsi été créés, pour les 3^{ème} et lycéennes, sur de la multi-activités. Les 3^{èmes} participant à ces temps ont une gratuité de licence, ce qui a permis en Ardèche, en 4 ans, de multiplier par 2 le nombre d'adhésions des filles. Le travail en collaboration avec les directeur-rices des services départementaux UNSS et les coordonnateurs-rices de districts est essentiel et nécessite des temps de travail formels, pour penser les actions et le calendrier.

L'avis du SNEP-FSU :

Pour le SNEP-FSU, l'accès des lycéen-nes au sport scolaire devrait être au cœur des préoccupations de l'UNSS. La mise en place des championnats de France réservés aux LP a été une réelle avancée et a motivé nombre de lycéen-nes. Pour autant, les propositions du règlement fédéral 2024-2028 vont dans le sens inverse en fusionnant les catégories « cadet » et « junior ». Le dynamisme des AS de lycée se construit sur le recrutement des élèves de 2^{nde} et les championnats de France cadets étaient de puissants leviers motivationnels. Par ailleurs, les problématiques budgétaires remettent en cause de nombreux événements promotionnels avec des conséquences sur l'adhésion des lycéen-nes dans les AS. Le parcours sportif volontaire devrait en outre être davantage valorisé dans le parcours scolaire des élèves.

Le Sport Partagé au sein du sport scolaire

Le Sport Partagé est une spécificité de l'UNSS. Il est apparu au début des années 2000.

Aujourd'hui, il existe des déclinaisons de compétitions de Sport Adapté dans toutes les APSA à l'UNSS. Ce dispositif permet aux élèves à besoin particulier de nos EPLE ou d'établissements spécialisés de se rencontrer et de partager ces moments sportifs et artistiques.

Camille JACQUES

Mehdi Hennouni (élu des AS au niveau national) et Marion Relier (Directrice régionale adjointe UNSS de l'académie de Créteil) nous ont fait part de leur expérience d'inclusion des élèves handicapé-es et de l'organisation des compétitions sport partagé au sein de l'UNSS.

Ces dernières années, la problématique de l'intégration des élèves en situation de handicap occupe une place centrale au sein de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) ainsi que du sport scolaire.

Il faut distinguer plusieurs pratiques en termes de handicap, organisées sous l'égide de plusieurs fédérations :

- La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) qui s'adresse aux personnes atteintes de troubles cognitifs tels que la trisomie, le spectre autistique et les déficiences intellectuelles.
- La Fédération Française handisport (FFH) qui concerne les handicaps physiques et sensoriels.

- Les fédérations ayant reçu délégation parasport pour la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives (par ex. para taekwondo, para volley)

À l'UNSS, c'est le Sport Partagé qui a été retenu, avec des équipes qui réunissent des élèves valides et des élèves en situation de handicap dans les rencontres et compétitions UNSS. C'est une spécificité propre à notre fédération. Il existe ainsi une forme de pratique en Sport Partagé pour toutes les activités présentes dans le règlement fédéral UNSS 2024-2028.

Le Sport Partagé se développe et touche de plus en plus d'élèves à l'UNSS. Cependant, ce développement reste inégal selon les APSA. Il faut admettre que la catégorisation des handicaps n'est pas chose aisée et que la codification au niveau cognitif demeure bien plus complexe que celle au niveau physique et sensoriel. Aujourd'hui, dans les districts, on trouve souvent une seule catégorie et les commissions mixtes départementales (CMD) et les commissions mixtes régionales (CMR) octroient des compensations (aménagement matériel, temps supplémentaire...) sur présentation d'une attestation de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Marion Relier a mis en évidence la volonté de l'UNSS de développer le Sport Partagé au sein de toutes les APSA. Toutefois, la dynamique devrait également venir des Commissions

“

Le Sport Partagé se développe et touche de plus en plus d'élèves à l'UNSS...

66

L'impact sur la sociabilisation s'est révélé très positif..

Mixtes Nationales pour développer cette forme de pratique. Elle souligne qu'il reste encore du chemin à parcourir pour que l'ensemble des APSA se dote d'une déclinaison propre pour l'accueil des élèves en situation de handicap.

Mehdi Hennouni nous partage son expérience concernant l'inclusion d'élèves dans le cadre du projet « Du collègue aux Inclusive Games ».

Sa réflexion est partie de la problématique de l'inclusion de ses élèves de SEGPA (qui présentent des difficultés diverses) avec les élèves de la filière générale du collège. Cette première expérience d'une trentaine d'élèves pris-es en charge par deux professeur-es d'EPS s'est avérée d'une grande richesse au niveau des échanges entre les deux profils d'élèves. Pour lui, du fait de son objet d'enseignement, l'EPS est une matière qui permet bien souvent à ces élèves différents d'apprendre ensemble et de cohabiter à des niveaux égaux.

Mehdi Hennouni est allé encore plus loin en proposant ce type de pratique avec des élèves relevant de l'Institut Médico-Éducatif (IME) voisin. L'impact sur la sociabilisation s'est révélé très positif, Les enseignant-es ont noté une amélioration de la performance ainsi que de l'état d'esprit.

Un prolongement à l'AS et à l'UNSS a alors constitué une évidence grâce à la possibilité d'engager les élèves dans la catégorie Sport Partagé. Ses équipes regroupant les élèves valides et handicapé-es ont ainsi remporté de nombreux titres en Cross, en Natation ou encore en Course d'Orientation.

Cet investissement et ces résultats lui ont ouvert la porte du championnat du monde du Sport Partagé : les « Inclusive Games ». Dans la suite, ce groupe d'élèves s'est vu également invité aux championnats de France de para natation en qualité d'Escort. Les élèves valides ont pu accompagner des athlètes de haut niveau dans cette compétition.

Il est à remarquer que ce travail d'inclusion entre élèves valides et élèves en situation de handicap trouve davantage sa place au sein du niveau collège. En effet, le nombre d'élèves en situation de handicap au sein des lycées généraux et professionnels est bien moindre.

L'avis du SNEP-FSU :

Pour le SNEP-FSU, les élèves en situation de handicap quel qu'il soit (cognitif ou moteur) ont toute leur place à l'UNSS. Les championnats de France devraient pouvoir accueillir simultanément les équipes composées de valides exclusivement et les équipes de Sport Partagé.